



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 7 OCTOBRE 2019

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce septième jour d'octobre l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Nicolas Lacasse
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau
M Robert Normand Mme Manon Deslauriers

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 9 et 23 septembre sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE SEPTEMBRE 2019

Secteur d'activités	Budget 2019	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	318 505 \$	16 234 \$	267 648 \$	50 857 \$
Sécurité publique	233 100 \$	2 007 \$	138 893 \$	94 207 \$
Transport routier	537 635 \$	22 602 \$	409 876 \$	127 759 \$
Hygiène du milieu	226 138 \$	18 502 \$	143557 \$	82 581\$
Industrie & Commerce	59 754 \$	0 \$	60 971 \$	-1217 \$
Loisirs et culture	91 700 \$	1 302 \$	62 216 \$	29 484 \$
Casse-croûte/resto	85 000 \$	17 685 \$	112 964 \$	-27 964 \$
Frais de financement	110 025 \$	26 891\$	95 255 \$	14770 \$
Remb. en capital	377 383 \$	139 530 \$	306 283 \$	71 100 \$
Investissements prévus	110 760 \$	10 808\$	106 214 \$	4 546 \$
Total dépenses	2 150 000 \$	255 561 \$	1 703 877 \$	446 123 \$
Revenus	2 150 000 \$		2 199 617 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ Dépôt du rapport de suivi agroenvironnemental des aires de protection du puits P-3, par l'agronome M. Jocelyn Magnan en date du 12 septembre dernier.
- ↳ Invitation à une formation gratuite sur l'adaptation aux changements climatiques qui se tiendra jeudi le 10 octobre à Notre-Dame des Pins.
- ↳ Invitation adressée aux élus à visiter la nouvelle station de traitement du lixiviat au CRGD à Frampton le vendredi 18 octobre à 13h.
- ↳ Invitation du DENB inc au souper des gens d'affaires qui aura lieu le mercredi 6 novembre au centre Castel, coût : 115\$
- ↳ Mois de l'arbre – projet pour inciter les gens à planter des arbres
- ↳ Demande de l'école l'Étincelle – partage de frais pour transport des jeunes lors d'une activité pour visite du site de récupération de Frampton
accepté une contribution approximative de 200\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

↳ Dossier de la ligne électrique du rang St-Georges : M Rolland Fecteau dépose une demande afin que le conseil prenne des mesures pour obliger un propriétaire à couper ses arbres dans la ligne prévue d'Hydro-Québec.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de septembre.

⇒ Demande de Mme Caroline Thibault afin d'obtenir un délai supplémentaire pour la rénovation de sa galerie et façade de maison acceptée selon demande

CPTAQ : aucun dossier

151-10-2019

DEMANDE À LA CPTAQ – JEAN-FRANÇOIS BOLDOC

ATTENDU QUE M. Jean François Bolduc désire exploiter une carrière sur le lot 4084137 situé dans le rang Ste-Suzanne ;

ATTENDU QUE la demande vise l'uniformité du terrain et l'amélioration du rendement agricole de sa terre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande de M Jean-François Bolduc afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière dans le but d'améliorer son rendement agricole.

ADMINISTRATION

AUCUN DOSSIER

TRANSPORT

APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 20 600\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Robert Normand, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Marguerite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

152-10-2019

RUE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement qu'un mandat soit donné à Gestizone inc pour la caractérisation écologique de la rue Industrielle au coût de 1950\$ avant taxes.

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN SÉCURITÉ CIVILE POUR LES MUNICIPALITÉS – VOLET 3

Avec le nouveau programme offert, le conseil étudie la possibilité de doter l'édifice municipal d'une génératrice (système d'alerte à la population - ajout de cabinet de toilettes et installation de douches prévus dans les demandes précédentes / volets 1 et 2)

HYGIÈNE DU MILIEU

CONTRAT DE SERVICE DE L'AGRONOME POUR LE SUIVI AGROENVIRONNEMENTAL

ATTENDU QUE pour obtenir l'acceptation d'exploitation du puits P-2012-3, les services d'un agronome avaient été nécessaires;

153-10-2019

154-10-2019

2019 : 14 000
2019 : 3 300
2018 : 3 300



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU QUE pour poursuivre le suivi de nos aires de protection, un consultant en agroenvironnement doit analyser les recommandations du plan agroenvironnemental de fertilisation du producteur et effectuer le suivi;

ATTENDU QU'UN premier mandat de trois ans avait été donné à l'agronome M Jocelyn Magnan en 2014, celui-ci avait été renouvelé en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que l'offre de services professionnels de M Magnan, agronome, soit renouvelée au coût de 4 000\$ annuellement pour les trois prochaines années.

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) nous atteste que notre demande de subvention remplit les critères d'admissibilité au programme PPASEP et nous confirme qu'une subvention de 7500\$ nous est accordée afin :

- d'effectuer la mise à jour du plan de localisation des aires de protection
- et en évaluer le niveau de vulnérabilité DRASTIC

**Ces travaux seront effectués par la firme Akifer tel que mandaté en mai dernier.*

■Réception d'une autre confirmation en date du 1^{er} octobre afin de nous mentionner qu'une bonification nous serait accordée, possibilité jusqu'à 15000\$

LOISIRS ET CULTURE

DIVERS

Aucun dossier

Période de questions

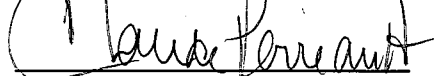
Questions de l'assemblée

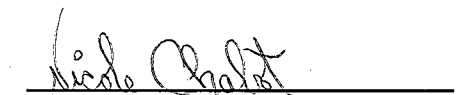
Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

155-10-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h54.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 16 OCTOBRE 2019

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce seizième jour du mois d'octobre deux mil dix-neuf, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
M. Robert Normand Mme Manon Deslauriers
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le jeudi 10 octobre

Ordre du jour

- Dérogation mineure / Sonja Karsh
- Dérogation mineure / Réalisations Lys
- Dérogation mineure / Ferme Drouin inc
- Subvention 9-1-1 / achat de génératrice
- Étude de caractérisation Phase II / rue Industrielle

156-10-2019

DÉROGATION MINEURE – SONJA KARSH

CONSIDÉRANT que Mme Sonja Karsh désire régulariser une situation en infraction au règlement de zonage en vigueur; c'est-à-dire l'agrandissement de la résidence existante dont la marge de recul latérale est inférieure à la norme, suite aux travaux de 2011.

Considérant qu'il existe une bande boisée entre les deux voisins;

Considérant que le voisin est bâti à plus de 100 mètres et que la marge inférieure n'apporte aucun préjudice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de dérogation de Mme Sonja Karsh.

157-10-2019

DÉROGATION MINEURE – RÉALISATIONS LYS

CONSIDÉRANT que Réalisations Lys désire obtenir l'autorisation de reconnaître réputé conforme un projet d'implantation d'une résidence unifamiliale isolée en zone RB-5 ayant comme dimension 6,40 x 9,75 m;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà prévu une modification au règlement de zonage dans les prochaines semaines dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a une maison de vendue et qu'il désire procéder à la construction cet automne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de dérogation de Lys Réalisations inc.

158-10-2019

DÉROGATION MINEURE – FERME ROCH DROUIN INC

CONSIDÉRANT que Ferme Roch Drouin inc. désire faire reconnaître réputé conforme un projet de construction d'un bâtiment agricole avicole avec une augmentation d'unités animales (UA).

CONSIDÉRANT QUE les voisins ont accepté et signé en faveur;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est en lien avec le bâtiment existant et non celui à construire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de dérogation de Ferme Roch Drouin inc.

159-10-2019

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 3

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement :

QUE la municipalité Sainte-Marguerite présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 25 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 25 000\$; pour un projet qui totalise un investissement global de 50 000\$ en sécurité civile;

AUTORISE le maire, M. Claude Perreault à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

160-10-2019

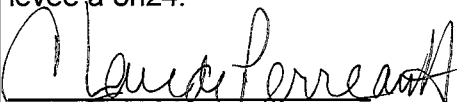
ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PHASE II / RUE INDUSTRIELLE

Sur la proposition de Robert Normand et résolu unanimement que le conseil donne le mandat à WSP inc pour un coût approximatif de 10000\$ afin de procéder aux études de caractérisation de la phase II concernant le prolongement de la rue Industrielle.

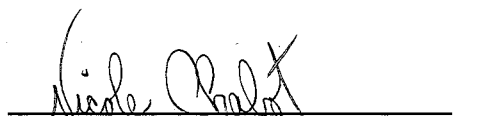
161-10-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 8h24.



Claude Perreault, maire



Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière